

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE : CHOIX DES ENTREPRISES

Afin de réaliser les travaux d'aménagement urbain place de la Mairie, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée des marchés publics et après avis de consultation publié dans la rubrique annonces légales de Ouest France.

Après ouverture, analyse et vérification des offres, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés comme suit :

		<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
Lot 1	Vrd Maçonnerie	STAR – 53800 RENAZE	248 300,00 €
Lot 2	Espaces verts	GORRONAISE de JARDINS-GORRON	12 544,50 €
		<i>Total marchés</i>	<i>260 844,50 €</i>

et d'autoriser le Maire à signer les marchés et toutes les pièces concernant ces marchés.

URBANISME : TAXE AMENAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la TLE (taxe locale d'équipement) est instituée sur la Commune au taux de 1%. Elle est applicable aux bénéficiaires de toutes autorisations de construire.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, la nouvelle Taxe d'Aménagement TA se substitue à la TLE, TD/CAUE, TDENS, PAE, PNRAS à compter du 1^{er} mars 2012. Au plan communal la TLE est donc remplacée par la TA. Elle est instituée de plein droit dans toutes les communes dotées d'un PLU au taux de 1%. Par ailleurs la commune peut décider d'instaurer différentes exonérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 7 voix favorables et 1 abstention (Blanche Ravé), décide de fixer le taux de la TA (taxe d'aménagement) à 1% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement en application de l'article 331-9 du code de l'urbanisme

1°) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

2°) Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

ACQUISITION JEUX ENFANTS

Suite à la demande relative à l'installation de jeux et en particuliers pour les plus jeunes, les commissions travaux et cadre de vie ont étudié la faisabilité de ce projet. La réponse se situe en 2 temps :

- L'étude globale d'aménagement de la coulée verte du Chorin permettra d'y répondre, mais à moyen terme
- L'acquisition de modules de jeux pour les 2 à 7 ans avec une implantation près de l'école permettrait une réponse plus rapide.

En conséquence, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un ensemble comprenant : un jeu à ressort, une bascule multi-activité, un banc, un panneau d'information et le sol constitué de dalles amortissantes ou de cailloux ronds ou de copeaux pour une enveloppe financière entre 4 et 5000 € HT et ces jeux seront implantés sur l'espace vert situé près de l'école et du cheminement piéton reliant le chemin du Plessis et le parking de l'école.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2012

Les eaux usées de la Commune de St Baudelle sont centralisées au poste de relèvement situé près de pont sur la Mayenne puis refoulée vers la station d'épuration de la Ville de Mayenne dont la gestion est assurée par la Sté VEOLIA titulaire du contrat d'affermage.

Pour l'année 2011, le tarif facturé aux habitants de St Baudelle était de 23,05 € de prime fixe et de 1,06 € le m³ d'eau consommée.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1,5 % pour l'année 2012, ce qui porte la prime fixe à 23,40 € et le m³ d'eau consommée à 1,08 €.

ORDINATEURS ECOLE

Dans la salle informatique, certains ordinateurs sont très anciens et ne peuvent plus être réparés. L'école souhaiterait remplacer 2 postes.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de 2 nouveaux ordinateurs au prix de 319,00 € TTC l'unité soit 638 € TTC auprès du Centre Leclerc de Mayenne.